



PARCOURS JE GERE LA TRESORERIE

21

FORMATIONS VIDEO
de 8 minutes en moyenne



**DES APPORTS
THEORIQUES**

en format PDF



**DES TESTS
DE VALIDATION**

pour valider vos acquis



**Environ 8h20
pour se former**

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre l'importance du suivi de la trésorerie
- Savoir réagir aux insuffisances de trésorerie et placer les excédents de trésorerie
- Savoir gérer la trésorerie d'une entreprise

PUBLIC VISE

- Entrepreneurs
- Managers
- Comptables
- Etudiants

EXPERTS FORMATEURS

- Experts-comptables
- Conseillers stratégiques et financiers
- Consultants en organisation et en crédit management
- Experts en systèmes de paiement et en relance amiable

LES 21 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Les comptes de trésorerie
- 2/ Les comptes de virement de fonds
- 3/ Les comptes courants d'associés
- 4/ J'organise la caisse de l'entreprise
- 5/ Je contrôle la caisse de l'entreprise
- 6/ Je contrôle mes soldes de caisse et de banque
- 7/ J'établis le rapprochement de banque
- 8/ Je corrige les anomalies liées à la caisse et à la banque
- 9/ Je contrôle les commissions bancaires
- 10/ Je négocie avec mes banques
- 11/ Je diminue le coût de mes paiements
- 12/ Je gère mes excédents et mes insuffisances de trésorerie
- 13/ J'optimise le besoin en fonds de roulement
- 14/ J'utilise l'affacturage
- 15/ Je mets en place une balance âgée des comptes clients
- 16/ Je relance les clients
- 17/ Je recouvre mes créances à l'amiable
- 18/ Je recouvre mes créances par voie contentieuse
- 19/ J'établis mon prévisionnel de trésorerie
- 20/ J'établis mon plan de trésorerie
- 21/ J'établis mon plan de financement prévisionnel

❗ Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>